

COMMISSION DE DISTRICT DU STATUT DE L'ARBITRAGE



REUNION DU 25 AVRIL 2022

Animateur : M. MEUNIER

Présents : MM. JEAN BAPTISTE – BORDET- TARDY-DELORME-LABED - TESSIER

Excusé : M. MARTINS DAS NEVES

Absent : M. MARIE

Chaque décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 alinéa 1 du Règlement Sportif Général du District.

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 MARS 2022

Conformément à la décision du Comex du 7 mai 2021 relative à l'application de l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, la commission publie la liste des clubs en infraction au 31 Mars 2022
Cette liste sera revue au 30/06/2022 date à laquelle seront vérifiés le nombre de matchs effectués par chaque arbitre (15 matchs en Foot à 11 et 7 matchs en Futsal sauf cas particuliers examinés par la Commission).

RAPPEL DES OBLIGATIONS

Seniors D1 : 4 Arbitres

Seniors D2 et D3 : 2 Arbitres

Autres Divisions : 1 Arbitre

Dimanche Matin et Vétérans : 1 Arbitre

Equipe de Jeunes uniquement : 1 Arbitre

Les Arbitres couvrant les clubs devront avoir effectué dans la saison 2021/2022 un minimum de 15 Matches individuellement pour le Foot à 11 et 7 pour le Futsal ou si le club possède au moins 2 arbitres 11 matchs pour l'un et 19 matchs pour l'autre.

De plus pour pouvoir couvrir son club pendant la saison 2021/2022, la licence de l'arbitre devra avoir été enregistrée le 31/08/2021 au plus tard hors stagiaire.

Rappel : Les clubs évoluant en dernière division dans leur championnat respectif, ne peuvent pas être sanctionnés sportivement (dans le cas d'accession à la division supérieure) seules des sanctions financières sont appliquées.

1^{ère} année d'infraction :

Ces clubs en 1^{ère} année d'infraction verront le nombre de leurs joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation **DIMINUE DE DEUX UNITES pour la saison 2022/2023**, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci- dessous.

CLUBS LIBRES DU DIMANCHE APRES MIDI

511880 VILLE D'AVRAY	2x120 € = 240 €
509738 VOLTAIRE CHATENAY	2x30 € = 60 €
582221 LUTH SC	1x30 € = 30 €
560340 BO ATTITUDE	1x30 € = 30 € Amende Uniquement
546883 GARCHES VAUCRESSON	1x30 € = 30 € Amende Uniquement
560962 EF JEAN MENDEZ	nouveau club Obligation d'1 arbitre pas d'Amende

CLUBS FUTSAL

554456 GENNEVILLIERS SOCCER	1x30 € = 30 €
560134 US SEVRIENNES	1x30 € = 30 €
850456 CHATILLON FUTSAL	1x30 € = 30 €
560548 ASNIERES FUTSAL	nouveau club Obligation d'1 arbitre pas d'Amende
582618 JABC FUTSAL ACADEMY	1x30 € = 30 €

CLUBS LIBRES DU DIMANCHE MATIN

531338 PARIS ANTILLES FOOT	1x30 € = 30 €
539252 CO SEVRES FOOT	1x30 € = 30 €
581792 PORTUGAIS EN FRANCE	1x30 € = 30 €
541217 JUVENTUS	1x30 € = 30 €

2^{ème} année d'infraction

Ces clubs en 2^{ème} année d'infraction verront le nombre de leurs joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation **DIMINUE DE QUATRE UNITES pour la saison 2022/2023**, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci- dessous

CLUBS LIBRES DU DIMANCHE MATIN

590222 CLICHY VETERANS FOOT	1x30 €x2 = 60 €
542451 AS AMICALE DE MBOA	1x30 €x2 = 60 €
522694 ABEILLE DE RUEIL	1x30 €x2 = 60 €
590420 METRO PARIS SUD	1x30 €x2 = 60 €

3ème année d'infraction

Ces Clubs en 3ème année d'infraction ne pourront plus **utiliser AUCUN JOUEUR MUTE pour la saison 2022/2023**.

De plus, ils ne pourront pas accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci- dessous

Aucun Club ne se trouve en 3ème année d'infraction.

4ème année d'infraction et Suivantes

Ces Clubs ne pourront plus utiliser **AUCUN JOUEUR MUTE pour la saison 2022/2023**.

De plus, **ils ne pourront accéder à la division supérieure** s'ils ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci- dessous.

CLUBS LIBRES DU DIMANCHE APRES MIDI

580648 ENFANTS DE GENNEVILLIERS	1x30 €x4 = 120 €
---------------------------------	------------------

CLUBS LIBRES DU DIMANCHE MATIN

619040 SANOFI AVENTIS	1x30 €x4 = 120 €
-----------------------	------------------